



RAPPORT DE GESTION

QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE 2020

Le 28 septembre 2020

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 30 juin 2020 (l'« exercice 2020 ») et le 30 juin 2019 (l'« exercice 2019 ») et les notes complémentaires qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les états financiers consolidés audités de la Société ainsi que les notes y afférentes pour l'exercice 2020 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. conjointement avec ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 28 septembre 2020. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Les pourcentages sont fondés sur les chiffres figurant dans les états financiers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à formuler des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'avenir d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités; au climat économique mondial relativement au secteur minier; à la conjoncture canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation. Ils ne sont pas des garanties de performance future et comportent des risques et des incertitudes qui sont difficiles à contrôler ou à prévoir. Les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement, comprennent la capacité des régions dans lesquelles la Société exerce ses activités de gérer et de faire face aux répercussions du COVID-19, l'incidence des mesures prises par ces régions pour contrôler la diffusion du COVID-19 sur les activités de la Société et les implications économiques et financières du COVID-19 pour la Société.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, même par suite de l'obtention de nouvelles informations ou à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont analysés dans le présent rapport de

gestion. Pour une analyse plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative des attentes actuelles, veuillez vous reporter à la notice annuelle de la Société datée du 28 septembre 2020 figurant sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que le COVID-19 était une pandémie mondiale. Les gouvernements ont réagi à l'épidémie du COVID-19 en en mettant en œuvre des mesures d'urgence pour minimiser la propagation de la maladie, y compris la fermeture temporaire d'entreprises jugées non essentielles. Ces mesures ont causé d'importantes perturbations économiques, ainsi que la volatilité des marchés boursiers, des prix des produits de base et des taux de change.

Les activités d'Orbit Garant ont été considérablement touchées par ces mesures à compter de la fin de son troisième trimestre de l'exercice 2020 (« T3 2020 »), alors qu'un certain nombre de projets de forage ont été suspendus ou reportés. Au Québec, en raison de l'ordonnance du gouvernement provincial visant à réduire au minimum les activités commerciales non essentielles, les activités de la Société ont été suspendues du 24 mars 2020 au 20 avril 2020, date à laquelle elle a été autorisée à reprendre de façon graduelle et supervisée. De plus, l'activité de forage sur certains projets dans le territoire du Nunavut et en Ontario a été temporairement réduite ou suspendue. Les opérations de forage d'Orbit Grant à l'international ont également été affectées, soit en raison des restrictions gouvernementales, soit des décisions des clients de réduire ou de retarder certains projets dans cet environnement difficile.

Orbit Garant considère que la santé et la sécurité de son personnel, de ses clients, de ses fournisseurs et des collectivités dans lesquelles elle opère est une priorité absolue. La Société a mis en œuvre des mesures de précaution en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de ses activités, fondées sur les recommandations ou les directives, émises par les autorités de santé publique et les gouvernements des diverses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités.

La direction a pris plusieurs mesures pour atténuer l'impact économique du COVID-19 sur ses activités et ses opérations. Pour assurer qu'Orbit Garant a la capacité continue de s'acquitter de ses obligations financières et contractuelles, la Société: i) a fait une demande de subventions gouvernementales et d'aides mises à sa disposition par divers gouvernements en réponse au COVID-19 ii) a retravaillé sa structure de coûts et reporté les dépenses non essentielles iii) a pris des dispositions avec Exportation et développement Canada (« EDC ») afin de suspendre temporairement les paiements de principal et intérêts sur ses dettes de EDC jusqu'en octobre 2020 (voir la note 16 dans les états financiers de l'exercice 2020) et iv) a pris des dispositions avec la Banque Nationale du Canada (« Banque Nationale ») pour modifier les clauses restrictives de sa facilité de crédit principale (la « Facilité de crédit »). La Société estime qu'à la suite de ces mesures, elle continuera de respecter ses obligations en vertu de ses accords de dette et disposer de ressources suffisantes afin de poursuivre ses activités.

Sur le plan opérationnel, la Société a entrepris plusieurs initiatives pour réduire les coûts et gérer sa position de liquidité au cours de la période actuelle de réduction des activités de forage. Il s'agit notamment d'une réduction des achats d'articles en stock et d'un programme visant à réduire progressivement les niveaux globaux des stocks. Il est important de noter que ces mesures ont été mises en œuvre sans affecter la capacité de la Société à accélérer ses activités. De plus, à compter du 1^{er} avril 2020, la direction et les administrateurs d'Orbit Garant ont accepté une réduction temporaire de 15 % de leur rémunération afin de soutenir la Société.

Au cours de son quatrième trimestre de l'exercice 2020 (« T4 2020 »), Orbit Garant a enregistré un avantage lié au programme de la Subvention Salariale d'Urgence du Canada (« SSUC »). La Société a enregistré des prestations de soutien financier de 3,6 M\$, duquel 3,2 M\$ a été reconnu comme une réduction du coût des produits tirés de contrats et de 0,4 M\$ reconnu comme une réduction des dépenses générales et administratives.

L'impact à long terme du COVID-19 est inconnu. Bien que la direction soit encouragée à voir les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada et les gouvernements de diverses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses

activités, d'ouvrir graduellement leurs économies, on ne sait pas si et quand l'activité de forage de la Société atteindra les niveaux d'avant la pandémie. La direction continuera de surveiller attentivement la situation. Dans le cadre de son plan de continuité des activités, Orbit Garant continue de gérer sa structure de coûts variables et ses liquidités pour soutenir son niveau réduit d'exploitation au cours de cette période, ainsi que la réduction des dépenses en immobilisations tout en maintenant la souplesse nécessaire pour reprendre ses opérations normales au fur et à mesure que davantage de restrictions liées à la COVID-19 sont levées, que les projets de forage clients sont repris ou accélérés et que les conditions économiques générales s'améliorent.

SOMMAIRE POUR L'EXERCICE 2020

- Les produits se sont établis à 137,8 M\$, comparativement à 152,8 M\$ pour l'exercice 2019
- La marge brute de 9,4 %, comparativement à 10,7 % pour l'exercice 2019
- La marge brute ajustée¹⁾ (excluant la dotation aux amortissements) de 16,3 %, comparativement à 16,4 % pour l'exercice 2019
- Le BAIIA1) s'est établi à 6,8 M\$, comparativement à 8,3 M\$ pour l'exercice 2019
- Une perte nette de 7,4 M\$ a été inscrite, comparativement à une perte nette de 3,5 M\$ pour l'exercice 2019
- Au total, 1 297 838 mètres ont été forés, comparativement aux 1 427 587 mètres forés au cours de l'exercice 2019.

1) Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant (TSX: OGD) est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage minier, avec 231 appareils de forage et plus de 1 100 employés. Ayant son siège social à Val-d'Or au Québec, la Société fournit des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'international à des entreprises minières majeures, intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration minérale, du développement minier et de la production. Orbit Garant fournit également des services de forage géotechnique et de forage de puits aux sociétés minières ou d'exploration minérale, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majeure partie des activités commerciales d'Orbit Garant sont actuellement menées au Canada. La Société a des bureaux régionaux et des installations à Sudbury en Ontario et à Moncton au Nouveau-Brunswick pour appuyer ses activités commerciales canadiennes. Orbit Garant a travaillé sur des projets à l'international aux États-Unis, au Mexique, en Guyane, au Chili, en Argentine, au Kazakhstan, au Burkina Faso, au Libéria et au Ghana. La Société a établi des filiales d'exploitation à l'international à Winnemucca (Nevada), aux États-Unis; à Santiago au Chili; Lima au Pérou; à Georgetown en Guyane; à Ouagadougou au Burkina Faso; et à Takoradi au Ghana, pour soutenir ses opérations internationales.

Orbit Garant a des infrastructures complètes et intégrées verticalement avec sa filiale, Soudure Royale, située à Val-d'Or au Québec, qui fabrique des appareils de forage pour la Société et des tiers. Soudure Royale procure un avantage concurrentiel à la Société en matière de prestation de services et de matériel de forage. Orbit Garant concentre ses activités sur le « forage spécialisé », c'est-à-dire des projets de forage qui sont réalisés dans des endroits éloignés ou dont, selon la direction, la portée, la complexité ou la nature technique ne permettent pas qu'ils soient entrepris par de plus petites sociétés de forage traditionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (qui englobe les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International.

Pour l'exercice 2020 :

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle générée par les services de forage traditionnel, ont représenté environ 45 % du total des produits de la Société, comparativement à 55 % pour l'exercice 2019.

- Environ 66 % des produits de la Société ont été générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 34 % ont été générés par les activités liées aux métaux de base et par d'autres activités.
- Les services de forage en surface et souterrain que fournit la Société ont représenté respectivement environ 60 % et 40 % des produits de la Société.
- Environ 83 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de grandes et moyennes sociétés minières, en comparaison de 88 % pour l'exercice 2019. Les contrats de forage qu'Orbit Garant conclut avec de grandes et moyennes sociétés minières ont généralement une durée allant d'un an à cinq ans.
- Environ 79 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de forage menés au Canada, tandis qu'environ 21 % ont été générés par des contrats de forage à l'international.

Éventualités

La Société peut faire l'objet de diverses réclamations qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La direction estime que des provisions adéquates ont été constituées dans les comptes, le cas échéant. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer l'ampleur des coûts et des pertes potentiels, le cas échéant, la direction estime que la résolution ultime de ces éventualités n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

En juin 2020, une réclamation d'une institution financière (le «Requérant») pour dommages et intérêts contre une filiale de la Société d'un montant de 843,7million de francs ouest-africains (XOF) (1,97 M\$) a été confirmée par un tribunal du Burkina Faso. Cette réclamation concerne un montant de 8,6 millions XOF (0,02 M\$) dû par la filiale de la Société à un fournisseur, qui était redevable au Requérant. La Société conteste vigoureusement cette réclamation et a fait un appel de la décision. Sur la base d'un avis juridique, la direction estime que la réclamation est non fondée et qu'elle aura gain de cause lors de l'appel.

En août 2020, un montant de 266,8 millions XOF (0,62 M\$) a dû être déposé dans un compte de trésorerie soumis à restrictions par l'institution financière de la Société au Burkina Faso à la demande du Requérant. Le Requérant a également menacé de saisir certains actifs commerciaux de la filiale de la Société afin de satisfaire sa réclamation. Bien que la direction espère avoir gain de cause à l'appel, en septembre 2020 la Société a prélevé sur sa Facilité de crédit et déposé des liquidités d'un montant de 576,8 millions XOF (1,35 M\$) auprès de son institution financière au Burkina Faso, afin d'éviter la saisie de certains de ses actifs et empêcher toute perturbation des activités de la Société et de sa filiale, en attendant la résolution de l'appel de la Société. La direction prévoit récupérer ces montants déposés au moment où elle obtiendra gain de cause à l'appel ou plus tôt si certaines conditions sont remplies.

Néanmoins, étant donné que la réclamation initiale a été confirmée par un tribunal, la Société a comptabilisé une provision de 871,5 XOF (2,03 M\$) au T4 2020 pour cette réclamation et des frais juridiques connexes. Si et quand les faits et les circonstances changent (y compris si la Société obtient gain de cause à son appel), le passif comptabilisé sera révisé dans la période au cours de laquelle le changement survient.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir la plus grande société de forage de minerai au Canada. Pour atteindre cet objectif, elle devra saisir les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, le matériel le plus performant et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes des activités minières et d'exploration minérale, y compris l'exploration, la mise en valeur et la production. La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés d'exploitation et d'exploration minière en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel sur mesure répondant aux besoins des clients;

- Maintenir son engagement en matière d'innovation technologique et de technologies avancées dans le domaine du forage, comme la mise en œuvre actuelle de technologies informatisées de surveillance et de contrôle;
- Donner de la formation à son personnel afin d'améliorer constamment le rendement de la main-d'œuvre et d'accroître la disponibilité d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et de sécurité élevées en milieu de travail et favoriser la protection de l'environnement;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients;
- Faire de la vente croisée de services de forage auprès des clients actuels;
- Développer la base d'exploitation de la Société dans des régions stratégiques, comme l'acquisition d'Orbit Garant Chile S.A. (« OG Chile ») basée à Santiago, au Chili, réalisée par la Société en décembre 2015 et l'acquisition des opérations de forage de Projet Production International BF S.A. (« PPI ») à Ouagadougou, au Burkina Faso en octobre 2018;
- Conserver un bilan solide et utiliser les capitaux de façon judicieuse;
- Évaluer des occasions stratégiques d'acquisition qui peuvent rehausser la valeur pour les parties prenantes de la Société.

APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'échelle internationale, à l'industrie des minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration à la production. Les sociétés minières clientes sont composées de grands producteurs (ou de grandes sociétés minières), intermédiaires et juniors (qui se concentrent généralement uniquement sur l'exploration). Les budgets des sociétés minières pour les services de forage externes, tels que ceux offerts par Orbit Garant, sont généralement déterminés par les prix ferreux (fer) et non ferreux (métaux précieux et de base) des métaux, et la disponibilité de capitaux pour financer l'exploration (en particulier dans le cas des juniors) et des programmes de développement, et/ou des opérations minières en cours.

Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, y compris la demande mondiale de bijoux en or, la demande d'investissement et, dans une moindre mesure, la demande des applications industrielles.

Le prix de l'or a considérablement augmenté au cours des 12 derniers mois, le prix au comptant atteignant un niveau record d'environ 2 075 \$US l'once en août 2020. Au moment du présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 1 881 \$US l'once, ce qui représente une augmentation d'environ 26 % par rapport à l'année précédente et une augmentation d'environ 79 % par rapport à son plus bas niveau de prix sur cinq ans à la fin de 2015.

Métaux de base

Les prix des métaux de base reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans le secteur des infrastructures et dans les secteurs industriel et manufacturier. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les principaux métaux de base. Le prix au comptant du cuivre est plus élevé qu'il y a 12 mois, les prix au comptant de l'aluminium et du zinc sont similaires à ceux d'il y a 12 mois et les prix au comptant du plomb et du nickel sont inférieurs à ceux d'il y a 12 mois. Le prix au comptant du cuivre, le métal considéré comme le plus sensible à l'activité macroéconomique, était d'environ 2,60 \$US la livre il y a un an et,

au moment du présent rapport, il était d'environ 2,98 \$US la livre, soit une augmentation de 15 %. Les prix au comptant du cuivre et du nickel sont actuellement au-dessus des points médians de leurs fourchettes respectives de prix sur cinq ans, tandis que les prix au comptant de l'aluminium, du plomb et du zinc se situent actuellement plus bas des points médians de leurs fourchettes respectives de prix sur cinq ans.

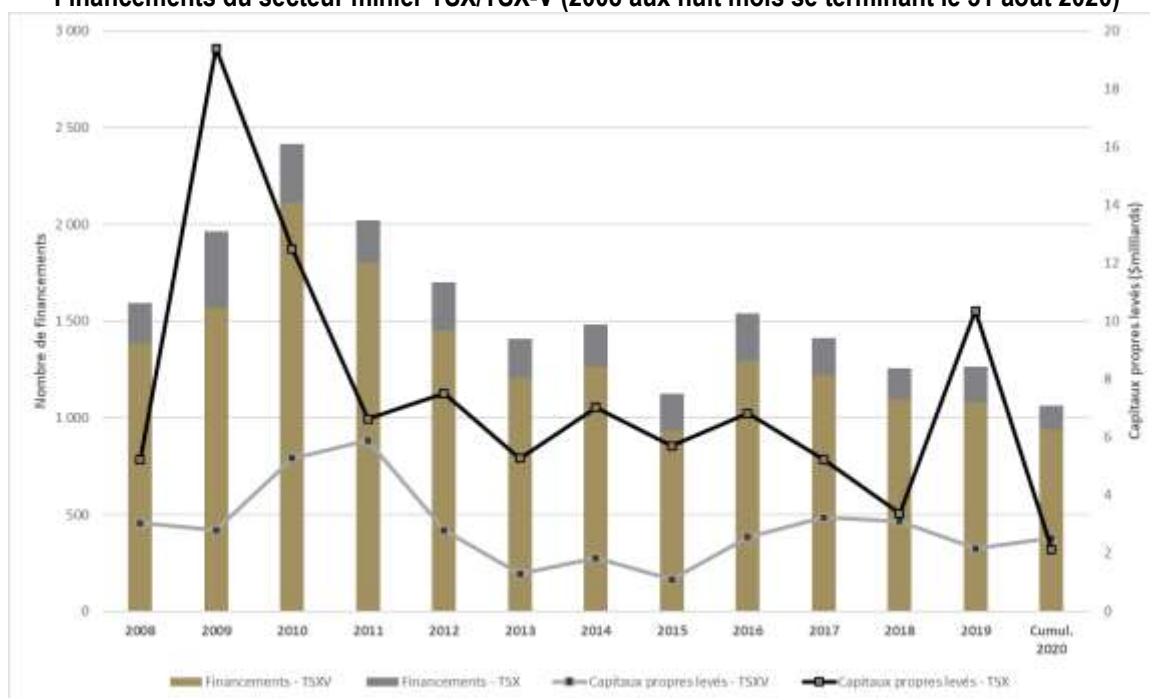
Minerai de fer

Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale pour l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. À titre de plus grande consommatrice et productrice mondiale d'acier, la Chine est largement considérée comme le pays ayant le plus d'influence sur les prix sur le marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, les disparités à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment du présent rapport, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 124 \$US la tonne, comparativement à environ 92 \$US la tonne il y a un an. Le prix au comptant du minerai de fer se situe actuellement proche d'un sommet de cinq ans.

Intervenants du marché

Le secteur minier a commencé à se remettre d'un ralentissement prolongé au début de 2016. Les prix des métaux ont augmenté, ce qui a conduit à une hausse des valorisations des capitaux propres miniers et à une augmentation de l'activité de financement. Alors que le secteur minier dans son ensemble est actuellement dans une position plus forte par rapport au début de la reprise, la performance des actions des sociétés minières aurifères a surpassé les sociétés de métaux de base au cours des 12 derniers mois alors que le prix de l'or a augmenté à des niveaux records. Au cours des 12 derniers mois (du 27 septembre 2019 au 28 septembre 2020), l'indice mondial de l'or S&P/TSX a augmenté d'environ 49 % tandis que l'indice mondial des métaux de base de la S&P/TSX a augmenté d'environ 6 % au cours de la même période. En mars 2020, les prix des métaux de base ont fortement baissé, la pandémie COVID-19 ayant eu un impact négatif sur l'économie mondiale. Toutefois, les prix se sont par la suite redressés à partir de ces creux.

Financements du secteur minier TSX/TSX-V (2008 aux huit mois se terminant le 31 août 2020)



L'activité de financement minier sur les marchés financiers canadiens a été plus forte au cours des huit premiers mois civils de 2020 comparativement à la même période en 2019. Selon le Groupe TMX, les sociétés minières inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») ont réalisé 1 060 financements au cours des huit premiers mois de 2020, ce qui a permis de recueillir des capitaux propres cumulatifs de 4,6 milliards de dollars. Au cours de la même période en 2019, ces entreprises ont complété 802 financements qui ont permis de lever 3,3 milliard de dollars de capitaux propres. Le nombre total de financements miniers réalisés au cours des huit premiers mois de 2020 à la Bourse de Toronto et à la TSX-V était également plus élevé que les périodes comparables de 2018 et de 2017, mais le montant total des capitaux propres levés était inférieur. Il y a eu 849 financements miniers qui ont permis de lever 5,0 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2018, et 947 financements miniers qui ont permis de lever 4,9 milliards de dollars au cours des huit premiers mois de 2017, selon le Groupe TMX.

Un rapport de « S&P Global Market Intelligence Metals and Mining Research » (août 2020) indique que le financement minier mondial pour les petites entreprises et les sociétés intermédiaires s'est élevé à 1,13 milliard de dollars US en juillet 2020, soit le niveau le plus élevé en 11 mois. Les sociétés minières aurifères juniors et intermédiaires ont levé 740 millions de dollars américains en juillet 2020, un sommet en 14 mois. S&P a noté que le financement des sociétés minières juniors et intermédiaires a commencé à se redresser en mai 2020 après un lent début d'année.

À compter de mars 2020, l'activité mondiale d'exploration minière a considérablement diminué en raison des restrictions gouvernementales qui ont été mises en œuvre pour réduire la propagation du COVID-19. Toutefois, l'activité a rebondi à la fin du printemps et à l'été. D'après le S&P Global Market Intelligence Metals and Mining Research (août 2020), les résultats des forages ont été communiqués à partir de 220 projets en juillet 2020, soit une augmentation de 18 % par rapport aux 186 projets du mois précédent. Les résultats ont été rapportés de 152 projets en mars 2020, le niveau mensuel le plus bas de l'année.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Les produits pour l'exercice clos le 30 juin 2020 se sont élevés à 137,8 M\$, comparativement à 152,8 M\$ pour l'exercice 2019.

La marge brute exprimée en pourcentage pour l'exercice 2020 s'est établie à 9,4 %, comparativement à 10,7 % pour l'exercice 2019.

Le volume des activités de forage pour l'exercice 2020 était de 1 297 838 mètres, comparativement à 1 427 587 mètres forés pour l'exercice 2019.

La Société a inscrit une perte nette de 7,4 M\$, ou 0,20 \$ par action, pour l'exercice 2020, tandis qu'une perte nette de 3,5 M\$, ou 0,09 \$ par action avait été inscrite pour l'exercice 2019. Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA » – se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ») s'est chiffré à 6,8 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à 8,3 M\$ pour l'exercice 2019. La provision de \$2,0 M\$ pour litige au Burkina Faso, comme indiqué ci-dessus, combinée à la baisse du chiffre d'affaires et de la marge brute d'une année à l'autre a contribué à la baisse du BAIIA et à l'augmentation de la perte nette au cours de l'exercice 2020.

Résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 30 juin 2020

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN * (en millions de dollars)	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation en 2020 par rapport à 2019
Produits *	137,8	152,8	(15,0)
Bénéfice brut *	12,9	16,3	(3,4)
Marge brute (%)	9,4	10,7	(1,3)
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,3	16,4	(0,1)
Bénéfice net (perte nette) *	(7,4)	(3,5)	(3,9)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire			
- de base (\$)	(0,20)	(0,09)	(0,11)
- dilué(e) (\$)	(0,20)	(0,09)	(0,11)
BAIIA * ²⁾	6,8	8,3	1,5
Mètres forés	1 297 838	1 427 587	(129,749)

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

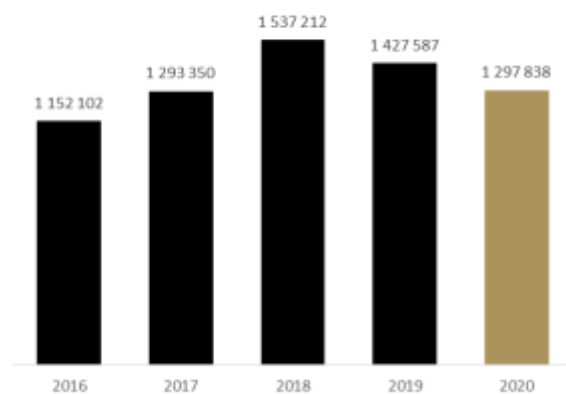
²⁾ Le BAIIA est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

À compter de la mi-mars 2020, les activités de la Société ont été affectées négativement par la pandémie de COVID-19, car l'activité sur certains projets a été réduite, tandis que certains projets ont été suspendus. La pandémie a eu un impact sur toutes les régions dans lesquelles la Société exerce ses activités. Au Québec, toutes les activités de forage ont été suspendues entre le 24 mars 2020 et le 20 avril 2020 en raison de l'ordonnance du gouvernement provincial visant à réduire au minimum les activités commerciales non essentielles. De plus, l'activité de forage sur certains projets dans le territoire du Nunavut, en Ontario, et les activités à l'international de la Société ont été réduites ou temporairement suspendues. Les activités de forage ont repris progressivement durant le quatrième quart de l'exercice 2020 (« T4 2020 »), mais n'ont pas atteint les niveaux d'avant la pandémie.

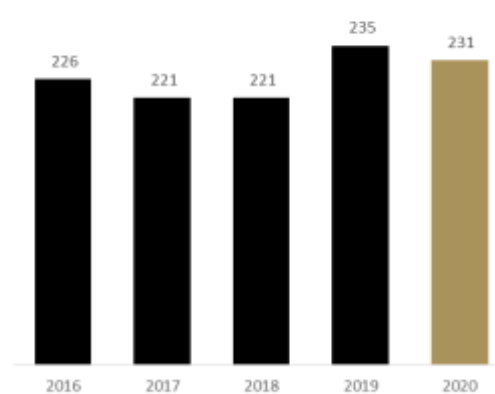
Au cours de l'exercice 2020, Orbit Garant a foré 1 297 838 mètres, comparativement à 1 427 587 mètres forés au cours de l'exercice 2019. Les produits moyens par mètre foré de la Société pour l'exercice 2020 se sont établis à 105,53 \$, comparativement à 106,74 \$ pour l'exercice 2019. La diminution des produits moyens par mètre foré est principalement attribuable à une proportion moindre des activités de forage spécialisé à l'international qui sont facturées à un prix supérieur au forage traditionnel. La Société a enregistré 3,6 M\$ liés au programme de SSUC au T4 2020, dont 3,2 M\$ ont été reconnus comme une réduction du coût des produits tirés de contrats et 0,4 M\$ comme une réduction des frais généraux et administratifs.

La Société avait 231 appareils de forage au 30 juin 2020 comparativement à 235 appareils de forage à la fin de l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2020, Soudure Royale a fabriqué cinq nouveaux appareils de forage informatisés et deux appareils de forage traditionnels, tandis que neuf appareils de forage traditionnels ont été démantelés et deux furent vendus. Actuellement Orbit Garant a 43 appareils de forage équipés d'une technologie de contrôle de surveillance informatisée.

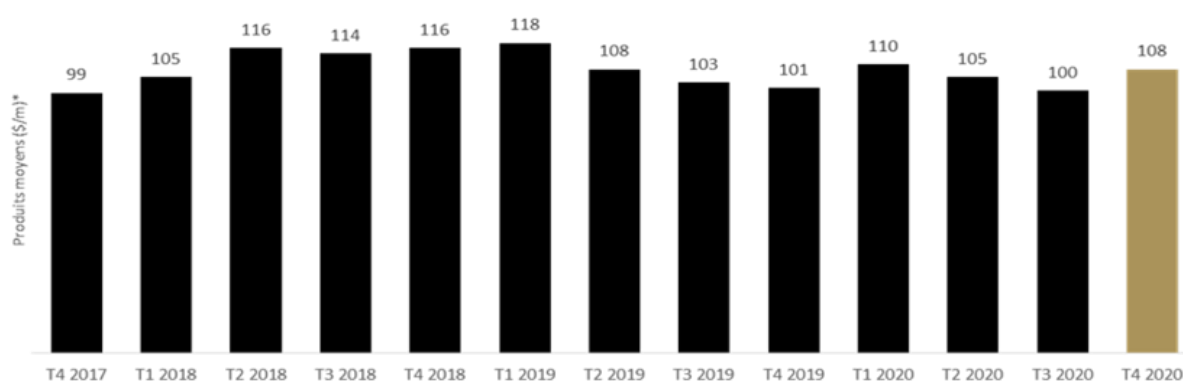
Mètres forés



Nombre de foreuses



Produits moyens par mètre foré



* Nombres arrondis au dollar près.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Pour les exercices clos les 30 juin * (en millions de dollars)	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits tirés de contrats			
Forage au Canada *	109,0	109,5	120,9
Forage à l'international *	28,8	43,3	52,2
Total *	137,8	152,8	173,1
Bénéfice brut *	12,9	16,3	21,5
Marge brute (%)	9,4	10,7	12,4
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,3	16,4	17,0
Bénéfice net (perte nette) *	(7,4)	(3,5)	4,5
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	(0,20)	(0,09)	0,12
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire dilué(e) (\$)	(0,20)	(0,09)	0,12
Total de l'actif *	129,8	134,7	123,3
Dettes à long terme incluant la tranche à court terme *	37,4	29,6	20,0
Obligations locatives incluant la tranche à court terme*	4,0	-	-
BAIIA * ²⁾	6,8	8,3	14,7
BAIIA % ²⁾	4,9	5,4	8,5
Total de mètres forés (en millions)	1,3	1,4	1,5

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAIIA est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019

Produits tirés de contrats

Les produits pour l'exercice 2020 se sont établis à 137,8 M\$, comparativement à ceux de 152,8 M\$ inscrits pour l'exercice 2019. La diminution des produits est principalement attribuable à une baisse des activités de forage au Canada et à l'international par l'impact de la pandémie COVID-19 à partir de la mi-mars 2020, ce qui a entraîné une réduction des activités de forage de certains contrats et des fermetures temporaires d'autres. Avant la pandémie COVID-19, les revenus étaient plus élevés au cours de l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019, principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage au Canada, partiellement compensée par une légère baisse des activités de forage à l'international.

Les produits au Canada se sont élevés à 109,0 M\$ pour l'exercice 2020, une baisse de 0,5 M\$ ou 0,4 % comparativement à ceux de 109,5 M\$ inscrits pour l'exercice 2019. La diminution des produits est principalement attribuable à une baisse des mètres forés en raison de la pandémie qui a débuté à la mi-mars 2020.

Les produits à l'international ont totalisé 28,8 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à 43,3 M\$ pour l'exercice 2019, soit une baisse de 14,5 M\$, ou 33,6 %. L'international inclus 15,4 M\$ en produits provenant du Chili pour l'exercice 2020, comparativement à 26,1 M\$ pour l'exercice 2019. La baisse des produits à l'international est principalement attribuable à la fin d'un important contrat au Chili au début du quatrième trimestre de l'exercice 2019 (« T4 2019 ») et l'effet négatif de la pandémie.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut pour l'exercice 2020 s'est chiffré à 12,9 M\$, comparativement à 16,3 M\$ pour l'exercice 2019. La marge brute pour l'exercice 2020 s'est établie à 9,4 %, comparativement à 10,7 % pour l'exercice 2019. Une dotation aux amortissements totalisant 9,5 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour l'exercice 2020, comparativement à 8,8 M\$ pour l'exercice 2019. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements, s'est chiffrée à 16,3 % pour l'exercice 2020, comparativement à 16,4 % pour l'exercice 2019. La diminution du bénéfice brut et de la marge brute est principalement attribuable à l'incidence de la pandémie du COVID-19 et à la baisse des activités de forage spécialisé à l'international, partiellement compensée par l'augmentation des activités de forage au Canada avant le début de la pandémie du COVID-19 à la mi-mars 2020. Au T4 2020, le coût des produits tirés de contrat a été réduit de 3,2 M\$ en raison du soutien financier enregistré du programme de SSUC.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont établis à 15,4 M\$, ce qui représente 11,2 % des produits pour l'exercice 2020 (incluant un amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation de 0,4 M\$), comparativement à 17,3 M\$, ce qui représente 11,3 % des produits de l'exercice 2019. La diminution des frais généraux et administratifs est principalement attribuable aux coûts d'acquisition et d'intégration de 1,1 M\$ liés à l'acquisition des opérations de forage de PPI au T2 2019. Au T4 2020, la Société a réduit les frais généraux et administratifs de 0,4 M\$ provenant du programme de SSUC, et à des mesures d'économies mises en œuvre au deuxième semestre de l'exercice 2020.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 1,2 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 3,5 M\$ pour l'exercice 2019. Tel que discuté plus haut, la baisse des activités de forage due à l'impact de la pandémie à partir de la mi-mars 2020 a eu une incidence négative sur les bénéfices des opérations.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage au Canada s'est établi à 6,7 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à une perte d'exploitation de 2,9 M\$ pour l'exercice 2019. L'écart positif reflète l'amélioration des marges brutes au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2020 et le soutien financier de 3,2 M\$ du programme de SSUC.

La perte d'exploitation liée au forage à l'international s'est élevée à 5,5 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 6,4 M\$ inscrit pour l'exercice 2019. L'écart négatif est principalement attribuable à l'incidence du COVID-19 à partir de la mi-mars 2020 et à une diminution globale des activités de forage spécialisé pour l'année.

(Gain) perte de change

La Société a inscrit un gain de change de 0,1 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à une perte de change de 0,7 M\$ pour l'exercice 2019.

Provision pour litige

Comme indiqué dans la section Éventualités de ce rapport de gestion, en juin 2020, une réclamation contre une filiale de la Société pour 843,7 millions XOF (1,97 M\$) a été confirmée par un tribunal du Burkina Faso. La Société a comptabilisé une provision de 871,5 XOF (2,03 M\$) au T4 2020 pour cette réclamation et des frais juridiques connexes. Si et quand les faits et les circonstances changent (y compris si la Société obtient gain de cause à son appel), le passif comptabilisé sera révisé dans la période au cours de laquelle le changement survient.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA ») s'est élevé à 6,8 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à 8,3 M\$ pour l'exercice 2019. Le baisse du BAIIA au cours de l'exercice 2020 reflète l'impact de la pandémie et la provision de \$2,03 M\$ pour litige au Burkina Faso, comme indiqué ci-dessus, partiellement compensée par l'augmentation des produits d'une année à l'autre de la Société avant la pandémie, les initiatives d'économie de coûts mises en œuvre au deuxième semestre de l'exercice 2020 et la subvention de 3,6 M\$ enregistrée du programme de SSUC au T4 2020. Le BAIIA de l'exercice 2019 reflète également des coûts d'acquisition et d'intégration de 1,1 M\$ liés à l'acquisition des activités de forage de PPI au cours de l'exercice 2019.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires pour l'exercice 2020 se sont élevées à 2,7 M\$, comparativement à 2,1 M\$ pour l'exercice 2019.

Impôt sur le résultat (recouvrement)

L'impôt sur le résultat s'est élevé à 0,2 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à un recouvrement de 0,3 M\$ pour l'exercice 2019.

Perte nette

Pour l'exercice 2020, la Société a inscrit une perte nette de 7,4 M\$, ou 0,20 \$ par action, comparativement à une perte nette de 3,5 M\$, ou 0,09 \$ par action, pour l'exercice 2019. La baisse des activités de forage attribuable à l'impact de la pandémie à partir de la mi-mars 2020 et la provision de \$2,03 M\$ pour litige, tel que discuté plus haut, a contribué à la perte nette de la Société pour l'exercice 2020. Ces facteurs ont été partiellement compensés par les 3,6 M\$ enregistrés du programme de SSUC au T4 2020. La perte nette de la Société pour l'exercice 2019 inclut également des coûts d'acquisition et d'intégration, avant impôts sur le résultat, de 1,1 M\$ liés à l'acquisition des opérations de forage de PPI au T2 2019 (ou 0,8 M\$ pour les coûts d'acquisition et d'intégration, déduction faite de l'impôt sur le résultat).

ANALYSE SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2019 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2018

Les produits pour l'exercice 2019 se sont élevés à 152,8 M\$, comparativement à 173,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (l'« exercice 2018 »). La baisse des produits de l'exercice 2019 est attribuable à une diminution du nombre de mètres forés au Canada et au Chili.

Le bénéfice brut pour l'exercice 2019 s'est chiffré à 16,3 M\$, comparativement à 21,5 M\$ pour l'exercice 2018. La marge brute pour l'exercice 2019 s'est établie à 10,7 %, comparativement à 12,4 % pour l'exercice 2018. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements, s'est chiffrée à 16,4 % pour l'exercice 2019, comparativement à 17,0 % pour l'exercice 2018. La diminution du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à la baisse du volume de forage au Canada, partiellement compensée par l'amélioration du bénéfice brut et des marges pour les opérations à l'international.

La perte nette pour l'exercice 2019 s'est chiffrée à 3,5 M\$, ou 0,09 \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 4,5 M\$, ou 0,12 \$ par action, pour l'exercice 2018. La diminution du bénéfice brut et des marges, dont il est question ci-dessus, a contribué à la perte nette de la Société pour l'exercice 2019. La perte nette de la Société pour l'exercice 2019 inclut également des coûts d'acquisition et d'intégration, avant impôts sur le résultat, de 1,1 M\$ liés à l'acquisition des opérations de forage de PPI au T2 2019 (ou 0,8 M\$ pour les coûts d'acquisition et d'intégration, déduction faite de l'impôt sur le résultat).

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)		Exercice 2020				Exercice 2019			
		30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.
Produits tirés de contrats *		20,2	36,0	38,3	43,3	44,4	37,4	33,7	37,3
Bénéfice brut ¹⁾ *		2,3	1,3	2,4	6,9	4,7	3,1	2,9	5,6
Marge brute (%)		11,5	3,5	6,3	16,0	10,6	8,2	8,6	15,0
(Perte nette) résultat net *		(2,7)	(3,4)	(2,4)	1,1	(0,8)	(1,4)	(1,7)	0,4
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	- de base	(0,08)	(0,09)	(0,06)	0,03	(0,02)	(0,04)	(0,04)	0,01
	- dilué(e)	(0,08)	(0,09)	(0,06)	0,03	(0,02)	(0,04)	(0,04)	0,01

¹⁾ Incluant la dotation aux amortissements liée aux activités.

SAISONNALITÉ

Les produits par trimestre de la Société reflètent certains facteurs saisonniers. Dans le cas des activités de forage souterrain, des arrêts prévus dans les mines au cours des jours fériés et des vacances d'été dans certaines régions entraînent une baisse des produits générés au cours de ces périodes. Dans le cas des activités canadiennes et internationales de forage en surface, les conditions météorologiques entraînent souvent des interruptions des programmes de forage ou leur planification en fonction des fluctuations saisonnières.

ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020 PAR RAPPORT AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019

Produits tirés de contrats

Les produits pour le T4 2020 se sont établis à 20,2 M\$, comparativement à 44,4 M\$ inscrits pour le trimestre clos le 30 juin 2019 (« T4 2019 »). La baisse des produits est principalement attribuable à une diminution mondiale des activités de forage due à l'impact de la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une réduction des activités de forage de certains projets et l'arrêt temporaire de d'autres.

Les produits au Canada ont totalisé 16,4 M\$ au T4 2020, comparativement à 31,6 M\$ au T4 2019, reflétant l'impact négatif de la pandémie sur les activités de forage.

Les produits à l'international ont baissé pour se chiffrer à 3,8 M\$ au T4 2020, comparativement à 12,8 M\$ inscrits au T4 2019. La baisse des produits à l'international est principalement attribuable à l'impact de la pandémie et à la baisse des produits au Chili (2,5 M\$ au T4 2020 contre 5,6 M\$ au T4 2019) attribuable à la conclusion d'un important contrat au Chili au début du T4 2019.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut au T4 2020 s'est chiffré à 2,3 M\$, ce qui représente une baisse de 2,4 M\$ comparativement à celui de 4,7 M\$, dégagés au T4 2019. La marge brute s'est établie à 11,5 % au T4 2020, comparativement à 10,6 % au T4 2019. Une dotation aux amortissements totalisant 2,4 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T4 2020, comparativement à 2,3 M\$ au T4 2019. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements,

s'est chiffrée à 23,3 % au T4 2020, comparativement à 15,8 % au T4 2019. La baisse du bénéfice brut est principalement attribuable à l'impact de la pandémie, ce qui a entraîné une réduction des activités de forage. Au T4 2020, le coût des produits tirés des contrats a été réduit de 3,2 M\$ grâce au soutien financier enregistré du programme de SSUC, ce qui a eu une incidence positive sur les marges brutes et les marges brutes ajustées.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 2,9 M\$ (ce qui représente 14,1 % des produits) au T4 2020, comparativement à 4,4 M\$ (ce qui représente 9,8 % des produits) au T4 2019. Les frais généraux et administratifs au T4 2019 incluent les frais de 0,2 M\$ liés aux coûts d'acquisition et d'intégration des opérations de forage de PPI au T2 2019. La Société a mis en œuvre des initiatives à la suite du COVID-19 qui ont réduit les frais généraux et administratifs au cours du T4 2020. La Société s'attend à ce que certaines de ces mesures se traduisent par une réduction des frais généraux et administratifs d'une année à l'autre au cours des trimestres à venir. Les frais généraux et administratifs de la Société au T4 2020 reflètent une réduction de 0,4 M\$ résultant du programme de SSUC.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 0,1 M\$ pour le T4 2020, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 1,4 M\$ pour le T4 2019.

Le bénéfice d'exploitation liée au forage au Canada s'est établi à 2,5 M\$, au T4 2020, comparativement à une perte d'exploitation de 0,6 M\$ au T4 2019. L'écart positif reflète le soutien financier de 3,2 M\$ qu'Orbit Garant a enregistré du programme de SSUC et les initiatives de la Société visant à réduire les coûts à la suite du début de la pandémie du COVID-19.

La perte d'exploitation liée au forage à l'international s'est élevée à 2,4 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 2,0 M\$ inscrits au T4 2019. Cette diminution est principalement attribuable à l'impact de la pandémie tel que discuté et à la baisse du volume d'activités de forage spécialisé.

(Gain) perte de change

Le gain de change a été négligeable au T4 2020, comparativement à une perte de change de 0,4 M\$ au T4 2019.

Provision pour litige

Comme indiqué dans la section Éventualités de ce rapport de gestion, en juin 2020, une réclamation contre une filiale de la Société pour 843,7 millions XOF (1,97 M\$) a été confirmée par un tribunal du Burkina Faso. La Société a comptabilisé une provision de 871,5 XOF (2,03 M\$) au T4 2020 pour cette réclamation et des frais juridiques connexes. Si et quand les faits et les circonstances changent (y compris si la Société obtient gain de cause à son appel), le passif comptabilisé sera révisé dans la période au cours de laquelle le changement survient.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA s'est chiffré à 0,3 M\$ au T4 2020, comparativement à 2,6 M\$ au T4 2019. L'impact de la pandémie et la provision de 2,03 M\$ pour litige, comme indiqué ci-dessus, ont contribué à la baisse du BAIIA au T4 2020. Le BAIIA au T4 2020 comprend un soutien financier de 3,6 M\$ que la Société a enregistré du programme de SSUC.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,6 M\$ au T4 2020, de même qu'au T4 2019.

Impôt sur le résultat (recouvrement)

Le recouvrement de l'impôt sur le revenu s'est élevé à 0,4 M\$ au T4 2020, comparativement à 0,2 M\$ au T4 2019.

Perte nette

Pour le T4 2020, la Société a inscrit une perte nette de 2,7 M\$, ou 0,08 \$ par action, comparativement à une perte nette de 0,8 M\$, ou 0,02 \$ par action, pour le T4 2019. L'impact de la pandémie et la provision de \$2,03 M\$ pour litige, tel que discuté ci-dessus, sont les principales raisons de l'augmentation de la perte au cours du trimestre. Ces facteurs ont été partiellement compensés par les 3,6 M\$ enregistrés du programme de SSUC.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE

La Société réalise une partie de ses activités dans les devises étrangères suivantes: en dollars américains (« US\$ »), en pesos chiliens (« CLP »), en pesos argentins (ARS), en cédils ghanéens (« GHS ») et en francs ouest-africains (« XOF ») et par conséquent, elle est exposée au risque lié aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque.

Au 30 juin 2020, la Société avait des liquidités et des comptes débiteurs en devises étrangères et son exposition au taux de change, y compris l'incidence sur le bénéfice avant impôts sur le revenu («BAIR») si le taux correspondant change de 10 %, sont les suivants :

Au 30 juin 2020 *(M\$)	US\$	CLP	ARS	GHS	XOF
Liquidité*	0,6	168,5	4,1	0,2	158,4
Comptes débiteurs*	0,2	529,4	18,6	2,6	1 137,6
Incidence sur le BAIR +/- 10%*	0	0,1	0,1	0,1	(0,2)

Au 30 juin 2019 *(M\$)	US\$	CLP	ARS	GHS	XOF
Liquidité*	0,9	197,3	0	0,1	223,6
Comptes débiteurs*	1,8	2,961,0	0	8,4	2 180,9
Incidence sur le BAIR +/- 10%*	0,2	0,4	0	0,2	0,1

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le résultat payé) se sont chiffrés à 9,0 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à 8,5 M\$ pour l'exercice 2019.

L'augmentation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation s'est chiffrée à 4,6 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à une diminution de 5,9 M\$ pour l'exercice 2019. La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation pour l'exercice 2020 est principalement attribuable à ce qui suit :

- Un montant de 15,8 M\$ lié à la diminution des débiteurs et charges payées d'avance; facteurs partiellement contrebalancés par

- un montant de 5,1 M\$ lié à une hausse des stocks requis pour soutenir le niveau d'activité; et
- un montant de 6,1 M\$ lié à la diminution des crédateurs.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 10,1 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à 11,2 M\$ pour l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2020, 10,5 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles partiellement compensées en partie par une entrée de trésorerie de 0,2 M\$ sur la cession de placements et d'immobilisations corporelles. Au cours de l'exercice 2019, un montant de 3,4 M\$ a été utilisé pour l'acquisition des opérations de forage de PPI et 8,3 M\$ ont été affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles, ce qui a été contrebalancé en partie par une entrée de trésorerie de 0,4 M\$ découlant de la cession de placements et d'immobilisations corporelles.

Activités de financement

Au cours de l'exercice 2020, la Société a généré 3,7 M\$ grâce aux activités de financement, comparativement à 10,3 M\$ au cours de l'exercice 2019.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des opérations et des emprunts dans le cadre d'une facilité de crédit (la « **Facilité de crédit** ») auprès de la Banque Nationale du Canada inc. (« **Banque Nationale** »). Le 12 décembre 2018, la Société et la Banque Nationale ont conclu une troisième Facilité de crédit modifiée et réitérée à l'égard de la Facilité de crédit et, le 28 juin 2019, la Société et la Banque Nationale ont conclu une modification à la troisième Facilité de crédit modifiée et réitérée. Conformément à la troisième Facilité de crédit modifiée et réitérée, telle qu'amendée, la Facilité de crédit se compose d'une Facilité de crédit renouvelable de 35,0 M\$ et d'une Facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US garantie par l'EDC. La durée actuelle de la Facilité de crédit expire le 2 novembre 2021. D'autres modifications ont été effectuées à la Facilité de crédit modifiée et réitérée en mars et juin 2020, afin de modifier certaines clauses restrictives de nature financière applicable au T4 2020 et les trimestres futurs.

La Société a prélevé un montant net de 3,2 M\$ au cours de l'exercice 2020 sur sa Facilité de crédit, comparativement à un retrait de 7,2 M\$ pour l'exercice 2019. La dette à long terme de la Société aux termes de sa Facilité de crédit, y compris 1,0 M\$ US (1,4 M\$) prélevés sur la Facilité de crédit de 5,0 M\$ US et la tranche à court terme s'élevait à 28,7 M\$ au 30 juin 2020, comparativement à 25,3 M\$ au 30 juin 2019. Cette augmentation a été contractée pour soutenir les besoins en fonds de roulement, le financement d'acquisition et l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2020, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 52,1 M\$ comparativement à 55,1 M\$ au 30 juin 2019. Les besoins de la Société en matière de fonds de roulement sont principalement liés au financement des stocks et des débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de fonds de roulement et les modalités de remboursement de ses obligations de dette. Les principales dépenses en capital de la Société se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'immobilisations corporelles.

Sources de financement

Au 30 juin 2020, la Société respectait toutes les clauses restrictives liées à la Facilité de crédit et à la convention de prêt de EDC.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa Facilité de crédit. Au 30 juin 2020, la Société avait prélevé 28,7 M\$ sur sa Facilité de crédit (25,3 M\$ au 30 juin 2019).

La disponibilité de la facilité renouvelable principale composant la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers de la Société. Tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en garantie des obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit. De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US sont garanties par Exportation et développement Canada (« EDC »)

La Facilité de crédit modifiée et réitérée comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société à entreprendre certaines actions sans l'approbation préalable du prêteur, notamment : i) les fusions, liquidations, dissolutions et des modifications de droits de propriété; ii) contracter des dettes supplémentaires; iii) grever les actifs de la Société; iv) accorder des garanties, consentir des prêts et procéder à des investissements et à des acquisitions; v) investir ou conclure des instruments ou contrats dérivés, verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions du capital à des parties liées; vi) engager des dépenses en capital excédant les limites convenues mutuellement; et vii) vendre certains actifs. La Facilité de crédit renferme également un certain nombre de clauses restrictives de nature financière auxquelles la Société doit se conformer. De plus, la Facilité de crédit viendra à échéance au plus tard le 2 novembre 2021.

Le 20 décembre 2018, la Société a conclu une convention de prêt supplémentaire avec Exportation et développement Canada (la « **Convention de prêt EDC** ») pour un prêt à terme d'un montant en capital maximum de 5,15 M\$ US pour le financement de l'acquisition par la Société de certains actifs de PPI qui a été conclue le 11 octobre 2018. La Société devra rembourser ce prêt en 57 versements mensuels consécutifs à compter de mai 2019, échéant en janvier 2024. Les obligations de la Société au titre de la Convention de prêt EDC sont garanties par une hypothèque de troisième rang sur l'ensemble des actifs de la Société. Le 21 janvier 2019, un prélèvement initial de 2,575 M\$ US a été utilisé pour réduire le montant prélevé sur la Facilité de crédit de la Société. La dette à long terme de la Société au titre de la Convention de prêt EDC, y compris la tranche à court terme, était de 5,9 M\$ au 30 juin 2020 (3,2 M\$ au 30 juin 2019). Le 9 octobre 2019, Orbit Garant a prélevé un montant de 3,4 M\$ (2,575 M\$ US) afin de financer le paiement final dans le cadre de l'acquisition de certains actifs de PPI.

Le 23 avril 2020, la Société et EDC ont pris des dispositions pour qu'entre autres, tous les paiements en capital et les intérêts en vertu des prêts avec EDC soient reportés au 16 octobre 2020 et donc les termes de ces prêts ont été prolongés de six mois.

En mai 2020, Orbit Garant Chile S.A. une filiale en propriété exclusive de la Société, a obtenu deux prêts totalisant CLP\$1 000 millions (environ 1,7 M\$) de Banco ScotiaBank. Les prêts portent des intérêts à un taux de 3,5 % par an, ont une durée de 36 mois et sont garantis à 70 % par le gouvernement chilien dans le cadre d'un programme gouvernemental en réponse à COVID-19. Les prêts n'ont pas de remboursements de capital pendant les six premiers mois et les intérêts courus sur cette période seront payables sur le premier versement.

Orbit Garant estime être en mesure de respecter ses modalités de paiement en vertu de ses accords de dettes et qu'elle disposera de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités commerciales.

Au 30 juin 2020, la Société avait les obligations contractuelles futures suivantes :

* (en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Années suivantes
Dette à long terme	37 621	2 174	33 833	1 614	-
Obligations locatives	3 985	2 759	334	238	654
Contrats de location simple *	198	159	39	-	-
Total *	41 804	5 092	34 206	1 852	654

TITRES EN CIRCULATION AU 28 SEPTEMBRE 2020

Nombre d'actions ordinaires	37 021 756
Nombre d'options	3 149 000
Après dilution	40 170 756

Le 4 décembre 2019, la Société a émis 696 000 options à un prix d'exercice de 0,90 \$ par action. Le 18 juin 2020, la Société a émis 75 000 options au prix d'exercice de 0,50 \$ par action. Au cours de l'exercice 2020, 576 500 options ont été annulées.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions entre parties liées

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., (« Dynamitage »), une société dans laquelle un administrateur a une participation.

Au cours des périodes de douze mois closes le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019, la Société a conclu les transactions suivantes avec Dynamitage et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

* (en milliers de dollars)	Période de 12 mois close le 30 juin 2020	Période de 12 mois close le 30 juin 2019
Produits *	54	266
Charges *	148	151

Au 30 juin 2020, un montant négligeable était à recevoir relativement à ces transactions (0,1 M\$ au 30 juin 2019).

Toutes ces transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Par définition, les principaux dirigeants incluent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que toute entité sur laquelle les principaux dirigeants exercent un contrôle. Il a été déterminé que les principaux dirigeants se composaient des administrateurs de la Société et du personnel de direction clé. Les membres de la famille proche sont les membres dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent, ou soient influencés par, cette personne dans le cadre de leur relation avec la Société.

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs se détaille comme suit :

* (en milliers de dollars)	Période de 12 mois close le 30 juin 2020	Période de 12 mois close le 30 juin 2019
Salaires et honoraires *	1 504	1,877
Rémunération fondée sur des actions *	113	200
Total *	1 617	2,077

ESTIMATIONS COMPTABLES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Les principales méthodes comptables sont décrites à la note 5 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2020. La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Lors de l'estimation de la valeur de réalisation nette, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge pour perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier.

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Au 30 juin 2020, la Société a conclu qu'il y avait des indices de dépréciation et a effectué un test de dépréciation. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée à la suite de ce test. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrices de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opérations, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Ces estimations ont été faites dans le contexte de la COVID-19, une pandémie mondiale sans précédent, et il en découle un degré d'incertitude plus élevé. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à l'échelle mondiale. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de

situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basé sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des bénéfices non imposables importants (et des charges) et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

Contrat de location

Dans la détermination des montants d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives, la Société est tenue d'estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminé. La direction détermine un taux d'emprunt marginal pour chaque actif loué en incorporant la solvabilité, la garantie, le terme et la valeur de l'actif sous-jacent ainsi que l'environnement économique dans lequel l'actif opère. Le taux marginal d'emprunt est sujet à changement principalement dû aux changements macroéconomiques dans l'environnement.

B. JUGEMENTS

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, des événements et des conditions sous-jacentes.

Jugement important utilisé dans la détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la Société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES ET NON ADOPTÉES

Les normes et modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées et non adoptées par la Société le 1^{er} juillet 2019 :

A) ADOPTÉES

- *IFRS 16 – Contrats de location*
- *IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux*
- *IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes*

B) NON ADOPTÉES

- Amendements à l' IFRS 3 – Regroupements d'entreprises

Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces nouvelles normes comptables dans la note 7 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés. La Société est d'avis que certaines mesures financières non conformes aux IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées conjointement avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance de la Société au chapitre de l'exploitation. À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS, et non comme des mesures pouvant remplacer celles-ci.

BAIIA : Bénéfice net (perte nette) avant intérêts, impôts et amortissements.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée : Produits tirés de contrats moins les charges d'exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les charges liées aux matières et aux services, les charges liées au personnel et les autres charges d'exploitation, à l'exclusion de l'amortissement.

BAIIA

La direction estime que le BAIIA est une mesure importante aux fins de l'analyse de la rentabilité opérationnelle, car il élimine l'impact des coûts de financement, de certains éléments hors trésorerie et des impôts sur le résultat. Par conséquent, la direction considère qu'il s'agit d'une référence utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement.

Rapprochement du BAIIA

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019	Période de 12 mois close le 30 juin 2020	Période de 12 mois close le 30 juin 2019	Période de 12 mois close le 30 juin 2018
Bénéfice net (perte nette) de la période	(2,7)	(0,8)	(7,4)	(3,5)	4,5
Ajouter :					
Charges financières	0,6	0,6	2,7	2,1	1,7
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(0,4)	0,2	0,2	(0,3)	(0,3)
Dotation aux amortissements	2,8	2,6	11,3	10,0	8,8
BAIIA	0,3	2,6	6,8	8,3	14,7

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Bien que le bénéfice brut ajusté et que la marge brute ajustée ne soient pas des mesures financières reconnues définies par les IFRS, la direction les considère comme des mesures importantes puisqu'elles reflètent la rentabilité de base de la Société, compte non tenu de l'incidence de la dotation aux amortissements. Par conséquent, la direction estime que ces mesures fournissent un repère utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société.

Rapprochement du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019	Période de 12 mois close le 30 juin 2020	Période de 12 mois close le 30 juin 2019	Période de 12 mois close le 30 juin 2018
Produits tirés de contrats	20,2	44,4	137,8	152,8	173,1
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	17,9	39,7	124,9	136,5	151,6
Moins l'amortissement	(2,4)	(2,3)	(9,5)	(8,8)	(7,9)
Charges directes	15,5	37,4	115,4	127,7	143,7
Bénéfice brut ajusté	4,7	7,0	22,4	25,1	29,4
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	23,3	15,8	16,3	16,4	17,0

¹⁾ Bénéfice brut ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur d'activité. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société datée du 28 septembre 2020, et elle doit être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes, qui sont actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire à ses activités. Advenant la matérialisation de ces risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir considérablement.

COVID-19

Les activités, les opérations et la situation financière de la Société pourraient être gravement affectées par l'apparition d'épidémies ou de pandémies ou d'autres crises sanitaires, y compris COVID-19.

COVID-19 a eu des répercussions négatives pour la Société et ses clients au T3 2020, et la propagation de l'infection pourrait continuer d'avoir des répercussions sur les clients, les fournisseurs, les commerçants et autres partenaires et avoir une incidence importante sur les activités, les opérations et la situation financière de la Société. La mesure à laquelle le COVID-19 aura une incidence sur les activités de la Société, y compris ses opérations et le marché de ses titres, dépendra de l'évolution future qui est très incertaine et ne peuvent pas être prédits pour le moment, et incluront la durée, la gravité et la portée de l'éclosion et les mesures prises pour contenir ou traiter l'éclosion du COVID-19. En particulier, la propagation continue du COVID-19 ou la résurgence des infections dans les régions qui ont déjà maîtrisé la pandémie pourraient entraîner un ralentissement ou une suspension temporaire des opérations, ou une réimposition de restrictions sur le fonctionnement des services non essentiels.

Les risques pour les activités de la Société comprennent, sans limitation, le risque de rupture des contrats importants et des ententes avec les clients, la santé des employés, la productivité du personnel, l'augmentation des primes d'assurance, les limitations des déplacements, la disponibilité d'experts et de personnel de l'industrie, des mesures restrictives prolongées mises en place pour contrôler une éclosion de maladie contagieuse ou autres développements défavorables à la santé publique au Canada ou sur l'un des marchés dans lesquels la Société exerce ses activités et autres facteurs qui dépendront des développements futurs au-delà du contrôle de la Société, qui peuvent avoir un effet important et négatif sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Rien ne garantit que la Société ne verra pas la productivité de sa main-d'œuvre diminuer ou que la Société n'entraînera pas une augmentation des coûts médicaux ou des primes d'assurance en raison de ces risques pour la santé. Dans les circonstances, la Société ou ses clients, fournisseurs et autres partenaires peuvent être forcés de déclarer la force majeure sur certains contrats. De plus, la pandémie du coronavirus pourrait nuire aux économies et aux marchés financiers mondiaux, ce qui pourrait avoir un ralentissement économique qui pourrait avoir un effet négatif sur la demande de services de forage, les perspectives de la Société et sa capacité d'atteindre ses objectifs. La Société continue de surveiller la situation et l'impact que le COVID-19 pourrait avoir sur ses activités.

Risques liés à la structure, aux activités et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande de services de forage offerts par la Société et nuirait de façon significative aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

La performance financière et opérationnelle d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et aux marchés des titres d'emprunt, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Dépendance envers le personnel et maintien des employés

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvenait pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former des nouveaux, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges bénéficiaires de la Société si celle-ci ne peut récupérer ces coûts en augmentant les tarifs facturés à ses clients.

Augmentation du coût d'obtention de biens non durables

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée d'un an à deux ans et exposent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement significatif des coûts et nuire considérablement à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque pays

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale dans de nombreuses régions de différents pays, de sorte qu'elle est confrontée aux systèmes commerciaux et politiques de diverses juridictions. Les événements imprévus dans un pays (précipités par l'évolution à l'intérieur ou à l'extérieur du pays), tels que les changements économiques, politiques, légaux, fiscaux, réglementaires ou juridiques (ou les changements d'interprétation), pourraient, directement ou indirectement, avoir un impact négatif sur les activités d'exploitation et les actifs. Les risques comprennent, sans s'y limiter, la répression militaire, les fluctuations extrêmes des taux de change, les taux élevés d'inflation, les changements dans les politiques minières ou politiques d'investissement, la nationalisation/expropriation de projets ou d'actifs, la corruption, les retards dans l'obtention des permis nécessaires ou l'incapacité de les obtenir, l'annulation des revendications minières existantes ou des intérêts y afférents, les prises d'otages, l'agitation de la main-d'œuvre, l'opposition à l'exploitation minière par un groupe environnemental ou d'autres organisations non gouvernementales ou les changements d'attitude politique susceptibles de nuire à la Société. On note l'émergence d'une tendance des gouvernements à accroître leur participation à l'industrie et, par conséquent, leurs revenus en augmentant les impôts et taxes ou en recourant davantage aux mesures d'expropriation ou à d'autres mesures en ce sens. Cette tendance pourrait avoir un impact négatif sur les investissements étrangers dans les activités d'exploitation et d'exploration minière et, par conséquent, sur la demande pour les services de forage dans ces régions. Ces événements pourraient avoir comme conséquence la perte de revenus et des coûts additionnels en mobilisation d'équipement à d'autres endroits. La nationalisation ou l'expropriation de projets miniers a un impact direct sur les fournisseurs (comme la Société) de l'industrie minière.

Bien que la Société s'efforce d'atténuer son exposition aux événements potentiels liés au risque pays, l'incidence de ces événements est hors de son contrôle, est hautement incertaine et imprévisible et dépendra de faits et de circonstances spécifiques. Par conséquent, la Société ne peut garantir qu'elle ne subira pas les répercussions directes ou indirectes d'un événement lié au risque pays survenant dans les juridictions dans lesquelles elle exerce des activités.

Risque d'impôts

La société exerce ses activités dans de nombreux pays et est donc soumise à de nombreuses formes différentes de fiscalité dans différentes juridictions à travers le monde, notamment, l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu, la retenue à la source, la taxe à la consommation, la sécurité sociale et d'autres taxes liées à la masse salariale, lois sur le rapatriement des devises et des capitaux. Une interprétation défavorable de la législation fiscale en vigueur pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité de la Société ou donner lieu à des différends avec les autorités fiscales concernant l'interprétation du droit fiscal.

Le droit fiscal et l'administration sont extrêmement complexes et obligent souvent la Société à prendre des décisions subjectives. La Société doit émettre des hypothèses concernant, entre autres, les taux d'imposition dans diverses juridictions, l'effet des conventions fiscales entre les juridictions et les projections de revenu imposable en raison de la législation fiscale et de son administration qui sont extrêmement complexes. Dans la mesure où ces hypothèses diffèrent des résultats réels, ou si ces juridictions changeaient ou modifiaient ces lois ou leur interprétation actuelle, la Société pourrait être amenée à enregistrer une charge et un passif d'impôts supplémentaires, y compris des intérêts

et des pénalités. En outre, il existe un risque que les pays dans lesquels la Société exerce ses activités modifient leur régime fiscal actuel sans préavis, ou que les autorités fiscales de ces pays tentent de réclamer un impôt sur les revenus globaux.

Endettement et clauses restrictives

Orbit Garant a conclu la convention de crédit afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, entre autres choses, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris : i) le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en capital ou les acquisitions à l'avenir puisse être limitée; ii) le fait qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et des intérêts sur sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures; et iii) le fait que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts effectués aux termes de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés et pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La convention de crédit contient de nombreuses clauses restrictives limitant la latitude de la direction d'Orbit Garant à l'égard de certaines questions commerciales. Ces clauses imposent des restrictions importantes, notamment sur les changements de propriétés et sur la capacité d'Orbit Garant de créer des privilèges ou d'autres charges, de payer des dividendes ou d'effectuer certains autres paiements, d'effectuer des investissements, de réaliser des acquisitions, d'engager des dépenses en capital, d'accorder des prêts et des cautionnements ainsi que de vendre ou d'aliéner autrement des biens et de fusionner avec une autre entité. En outre, la convention de crédit renferme des clauses restrictives financières obligeant Orbit Garant à respecter certains ratios financiers et certains tests relatifs à sa situation financière. Si Orbit Garant ne parvenait pas à respecter ses obligations aux termes de la convention de crédit, il pourrait s'ensuivre un cas de défaut qui, s'il n'était pas corrigé ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement de l'exigibilité du remboursement de la dette concernée. Dans pareil cas, rien ne garantit que les biens d'Orbit Garant seraient suffisants pour rembourser intégralement cette dette. De plus, la convention de crédit viendra à échéance au plus tard le 2 novembre 2021. Rien ne garantit que des emprunts ou des financements par actions futurs seront à la portée d'Orbit Garant ou qu'ils le seront à des conditions acceptables et selon un montant suffisant pour rembourser l'encours de sa dette contractée aux termes de la convention de crédit à l'échéance ou pour financer ses besoins par la suite. Une telle situation pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant.

Accès des clients aux marchés des actions

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, pourraient éprouver plus de difficultés à mobiliser des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Acquisitions

La Société est constamment à l'affût de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut avoir des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration des logiciels comptables, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la gestion, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Approvisionnement en biens non durables

Si la Société devait croître, cela pourrait exercer des pressions sur sa capacité de fabriquer ou d'obtenir autrement les nouveaux appareils de forage et les nouveaux biens non durables nécessaires pour exercer ses activités de forage. Cette situation pourrait entraver la possibilité, pour la Société, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Concurrence

La Société fait face à une concurrence de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer leur expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

Une grande partie des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société perdra de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

Capacité de soutenir et de gérer la croissance

La capacité de la Société de croître dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société : i) pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), ii) arrivera à soutenir ou à accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, iii) sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant nécessaire à sa croissance continue, ou iv) sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvenait pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Stratégie d'acquisitions futures

La Société entend croître au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. De surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six (6) à douze (12) mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée d'un an à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'un montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvenait pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants étaient annulés, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement de clients de la Société pourrait nuire de façon significative à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Expansion internationale et instabilité

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, des nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent de façon significative à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Risques opérationnels et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des appareils de forage. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait avoir des conséquences défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, la perte de personnel clé, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance opérationnelle et financière de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire à la performance des activités de même qu'à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque de change

Orbit Garant exerce certaines de ses activités en US\$, en CLP, en ARS, en GHS et en XOF, et elle est donc exposée aux fluctuations de change. Au 30 juin 2020, la Société avait un risque d'exposition de ses produits en US\$, en CLP, en ARS, en GHS et en XOF d'environ : 0,0 M\$, 0,6 M\$, 0,6 M\$, 1,4 M\$ et (3,2) M\$ respectivement en dollars canadiens (2,7 M\$, 5,3 M\$, 0,0 M\$, 2,4 M\$ et 1,7 M\$ au 30 juin 2019 respectivement en dollars canadiens). Cette exposition pourrait changer dans le futur et une part importante des produits de la Société pourrait éventuellement être libellée

dans d'autres monnaies que le dollar canadien, dont les fluctuations pourraient avoir un impact négatif sur sa performance financière.

Interruptions des activités

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris une intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, des questions de santé et de sécurité ou un engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes naturelles ou autres. Si l'une de ces situations ou toute interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Risque d'atteinte à la réputation de la Société

Les risques d'atteinte à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée par rapport aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société sont chargés de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, des lois et des règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des parties prenantes de la Société ainsi que du public.

Corruption, pots-de-vin et fraude

La Société est tenue de se conformer à la *Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers* (« LCAPE ») ainsi qu'aux lois similaires applicables dans d'autres juridictions, qui interdisent aux entreprises d'accorder des pots-de-vin ou d'autres paiements prohibés ou de faire des dons à des agents publics étrangers dans le but de conserver ou d'obtenir des affaires. Les politiques de la Société mandatent le respect de ces lois. Toutefois, rien ne garantit que les politiques et procédures et les autres garanties que la Société a mises en œuvre en ce qui concerne le respect de ces lois seront efficaces ou que les employés, les agents, les fournisseurs ou les autres partenaires de l'industrie ne se sont pas engagés ou ne s'engageront pas dans une conduite illégale dont la Société pourrait être tenue responsable. La violation de ces lois pourrait perturber les activités de la Société et avoir une incidence négative importante sur ses activités et ses opérations.

Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs et qui régissent notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives s'appliquant aux rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison de ses activités d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne garantit que l'assurance de la Société sera suffisante ou efficace

en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels la Société peut être assujettie ou encore que la Société sera en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société était perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir des nouveaux.

Risque de changement climatique

La société exerce ses activités dans diverses régions et juridictions où les lois environnementales sont en évolution et peuvent être différentes dans chaque juridiction. Plusieurs gouvernements ou organismes gouvernementaux ont introduit ou envisagent de modifier leur réglementation en fonction de l'impact potentiel du changement climatique, notamment en ce qui concerne les réglementations relatives au niveau d'émission. Si la tendance réglementaire actuelle se poursuit, cela pourrait entraîner une augmentation des coûts pour certaines des activités de la Société. En outre, les conséquences physiques du changement climatique, telles que les conditions météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles, la pénurie de ressources et l'évolution du niveau de la mer, pourraient avoir un impact financier défavorable sur les opérations situées dans les régions où ces conditions se produisent.

Limite des assurances

La Société a une assurance de biens, de responsabilité civile générale et de pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continuera d'être offerte à un coût acceptable, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

Changements apportés à la législation et à la réglementation

Des changements apportés aux lois, aux règles, aux règlements ou aux politiques touchant les activités de la Société auraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à sa performance financière.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridique et environnemental et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respectait pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur les plans juridique et réglementaire et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et ainsi nuire indirectement à la Société.

Risque lié à la cybersécurité

Bien que les systèmes d'information fassent partie intégrante du soutien de la Société, en raison de la nature de ses services, elle n'est pas considérée comme soumise au même niveau de risques de cybersécurité que les entreprises opérant dans des secteurs où les informations sensibles sont au cœur de leurs activités. Néanmoins, la Société est potentiellement exposée à des risques allant de l'erreur humaine à l'interne ou à des tentatives individuelles non coordonnées pour obtenir un accès non autorisé à ses systèmes informatiques jusqu'à des mesures sophistiquées et ciblées visant la Société et ses systèmes, ses clients ou ses fournisseurs de services. De telles perturbations dans les systèmes d'information ou l'échec des systèmes à fonctionner comme prévu pourraient, en fonction de l'ampleur du

problème, entraîner la perte de l'information des clients, une perte des affaires actuelles ou futures, une atteinte à la réputation de la Société et/ou un potentiel de réclamations contre celle-ci, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La Société continue d'accroître ses efforts afin d'atténuer ces risques. Elle investit dans des initiatives de sécurité technologique afin de mieux identifier et résoudre toute vulnérabilité, y compris les évaluations périodiques de vulnérabilité de tiers, la connaissance des utilisateurs des meilleures pratiques de cybersécurité et les contrôles des processus et procédures de sécurité. De plus, la Société continue d'accroître la sensibilisation des employés aux politiques de sécurité grâce à des communications continues.

Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

Risques liés au marché boursier

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est tributaire de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans ses estimations des résultats d'exploitation futurs ou dans celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente rubrique ainsi que d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 28 septembre 2020, M. Pierre Alexandre, vice-président du conseil d'administration et vice-président du développement corporatif de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 25 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et des regroupements d'entreprises possibles et avoir ainsi un effet sur le cours de ses actions.

Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, dont M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de l'un ou l'autre de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant pourrait éventuellement réunir des fonds additionnels en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

Paielements de dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas payer de dividendes puisqu'elle entend affecter les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de la solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Face à des défis sur les marchés sans précédent, la COVID-19 peut affecter négativement les clients de la Société et leur solvabilité. Les difficultés financières des clients peuvent avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, en particulier si ces clients devaient retarder ou faire défaut sur les paiements dus à la Société. Le recouvrement des comptes clients et autres débiteurs de tierces parties demeure une priorité pour la Société dans la situation actuelle.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients. Au 30 juin 2020, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 6 % des créances clients et autres débiteurs (7 % au 30 juin 2019).

Au 30 juin 2020, 66 % (79 % au 30 juin 2019) des créances clients étaient classées comme étant des créances courantes, et 4 % des créances clients avaient subi une baisse de valeur (2 % au 30 juin 2019).

Deux clients importants représentent 14 % des créances clients au 30 juin 2020 (un client important représentait 15 % des créances clients au 30 juin 2019).

Un client important représente 20 % des produits tirés de contrats pour l'exercice clos le 30 juin 2020 (deux clients importants représentaient 31 % des produits tirés de contrats pour l'exercice clos le 30 juin 2019).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. La Société ne recourt pas à des instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2020, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base de pourcentage du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle de 0,2 M\$ du résultat net et du résultat global (impact de 0,2 M\$ en 2019).

Risque lié au marché boursier

Le risque lié au marché boursier s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et elle détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et autres charges à payer et du solde à payer relatif au regroupement d'une entreprise correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement comparables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement.

PERSPECTIVES

Orbit Garant continu de surveiller les conditions du marché dans le secteur minier et l'impact de la pandémie du COVID-19 sur ses activités. On s'attend à ce que la pandémie ait un impact négatif continu sur les activités de la Société à court terme. Bien qu'Orbit Garant intensifie ses activités au Canada, les activités de la Société continuent d'être restreintes sur ses marchés internationaux. On ne sait pas à l'heure actuelle si ou quand l'activité de forage d'Orbit Garant atteindra les niveaux d'avant la pandémie.

Bien que les conditions du marché puissent fluctuer à court terme, la direction estime que les perspectives à long terme pour le forage dans l'industrie minière sont positives, car de nombreuses sociétés minières font face à une baisse des réserves. Par conséquent, il faudra accroître les dépenses d'exploration et de développement de nouvelles mines pour que l'industrie demeure viable à long terme, à mesure que les réserves des mines existantes s'épuisent. S&P Global Market Intelligence prévoit une baisse de la production mondiale d'or au-delà de 2022, en raison de la baisse des réserves et s'attendent à ce que d'ici 2024 plus de 15 % de la production mondiale d'or provienne de mines qui ne sont pas encore en production. Étant donné que le prix de l'or est actuellement proche d'un niveau record, alors que la baisse des réserves demeure un défi majeur dans l'ensemble de l'industrie, de nombreuses sociétés minières seront incitées à accroître les dépenses d'exploration et de développement pour des projets aurifères. Orbit Garant est bien positionnée pour la demande accrue de services de forage dans le secteur aurifère puisqu'elle tire environ 66 % de son chiffre d'affaires de projets liés à l'or.

Pour l'exercice 2020 Orbit Garant a tiré environ 79 % de ses produits de ses activités canadiennes. Selon les prévisions de l'Intelligence mondiale sur les marchés (S&P Global Market Intelligence), le Canada est le seul grand pays producteur d'or au monde où la production devrait augmenter considérablement au cours des cinq prochaines années. À ce titre, la Société est bien placée pour profiter des perspectives positives pour le secteur de l'exploitation aurifère au Canada. Un autre facteur positif pour les sociétés minières opérant au Canada est la valeur actuelle plus faible du dollar canadien par rapport au dollar américain, car leurs dépenses sont généralement en dollars canadiens et leurs revenus sont libellés en dollars américains. Au moment du présent rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,75 \$ US.

La direction estime que le ralentissement économique mondial actuel causé par le COVID-19 pourrait avoir un impact négatif supplémentaire sur la demande de métaux de base, y compris le cuivre. Toutefois, la direction est encouragée par le récent rebond du prix du cuivre, qui a augmenté d'environ 42 % par rapport à son creux de 2,10 \$US la livre en mars 2020. De nombreux analystes de l'industrie s'attendent à ce que la diminution des réserves de cuivre nécessite une augmentation de l'activité d'exploration du cuivre au cours des prochaines années.

Orbit Garant possède des filiales sur les marchés miniers internationaux actifs, notamment en Argentine, au Burkina Faso, au Chili, au Ghana, en Guyane et au Pérou. Ces opérations internationales offrent une diversification accrue du marché, des clients et des produits de base et ont permis à la Société d'avoir un accès accru à des activités de forage spécialisées à marge plus élevée. En Amérique du Sud, Orbit Garant travaille actuellement sur des projets au Chili, en Guyane et en Argentine. En Afrique de l'Ouest, la Société travaille actuellement sur des projets au Burkina Faso et au Ghana.

Bien que la direction demeure positive quant aux perspectives à long terme de ses marchés internationaux, la récente volatilité politique et les troubles civils au Chili et les préoccupations en matière de sécurité régionale au Burkina Faso ont entraîné le retard ou l'interruption de certains projets de forage minier dans ces pays au cours de l'exercice 2020 de la Société. C'était avant la pandémie du COVID-19, qui a perturbé la plupart des projets de forage minier restants de la Société dans ces pays. Bien que la situation politique au Chili demeure incertaine, la Société estime que l'impact de la situation sur les projets de forage minier a maintenant diminué. Alors que les projets de forage d'Orbit Garant au Burkina Faso se trouvent dans des régions du pays qui ont historiquement connu moins d'incidents de violence, la direction estime que les activités de forage minier à travers le pays sont maintenant touchées par des problèmes de sécurité. La Société continue de surveiller la situation au Burkina Faso et est activement à la recherche de projets de forage dans d'autres juridictions en Afrique de l'Ouest. La politique d'Orbit Garant est de ne travailler que dans les zones où la sécurité de ses employés peut être maintenue de manière appropriée. La direction continue de suivre de près l'évolution de la situation au Burkina Faso et au Chili.

La direction croit que la technologie informatisée de surveillance et de contrôle exclusive de la Société contribuera de plus en plus à réduire les coûts de main-d'œuvre et de forage consommable, à améliorer les taux de productivité des foreurs et à améliorer la sécurité. Orbit Garant dispose actuellement de 43 appareils de forage dotés de sa technologie informatisée de surveillance et de contrôle, qui sont tous actuellement déployés sur des projets clients. Ces foreuses de prochaine génération ont obtenu une augmentation significative de la productivité par rapport à celle obtenue à l'aide de foreuses traditionnelles. Les clients d'Orbit Garant ont réagi positivement à l'amélioration des performances et du potentiel de ces nouvelles foreuses, ce qui a entraîné le renouvellement de contrats de forage souterrain à plus long terme.

La direction continuera de se concentrer sur la maximisation de la valeur des parties prenantes en : gérant sa structure de coûts variables et sa trésorerie, en optimisant l'utilisation de ses appareils de forage, en augmentant les taux de productivité, en continuant de mettre l'accent sur l'innovation technologique, en conservant le personnel clé et en maintenant des normes de santé et de sécurité solides, alors qu'elle intensifie progressivement ses activités dans les territoires qui ont levé les restrictions connexes au COVID-19. Orbit Garant continuera également d'évaluer les possibilités d'accroître sa présence sur le marché, tant au Canada qu'à l'étranger. À mesure que les restrictions connexes du COVID-19 sont levées, que les projets de forage des clients reprennent et que les conditions économiques générales s'améliorent, la Société croit qu'elle est en position de succès à long terme.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou les autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, et comprend notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est accumulée puis communiquée à la direction de l'émetteur, y compris aux dirigeants responsables de l'attestation, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2020, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2020.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « contrôle interne »). Le contrôle interne de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Au cours de l'exercice 2020, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière était en place au sein de la Société et a évalué sa conception, et confirme qu'aucune modification apportée au processus de contrôle interne au cours de l'exercice n'a touché de façon significative ni ne pourrait raisonnablement toucher de façon significative le contrôle interne de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son processus de contrôle interne et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2020, une évaluation de l'efficacité du processus de contrôle interne de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission, un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.